

QUE FAIT L'EUROPE POUR LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS ?



36%

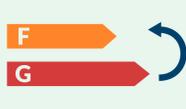
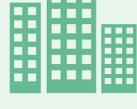
des gaz à effet de serre liés à l'énergie dans l'Union européenne sont issus du parc immobilier

43%

de l'énergie consommée en France est due au secteur du bâtiment

Face à ce constat, la Commission européenne a proposé en décembre 2021 une nouvelle révision de la directive sur la performance énergétique des bâtiments

15 % des bâtiments devront passer de la classe énergétique "G" à "F" d'ici 2027



En France, le diagnostic de performance énergétique classe les bâtiments de A à G (du plus au moins performant)

À partir de cette date, les nouvelles constructions publiques devront être des bâtiments "zéro émissions"



DES FONDS EUROPÉENS POUR LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS

Pour accélérer la rénovation thermique des bâtiments, l'Union européenne met à disposition de nombreuses sources de financement.



Des financements de la politique européenne de cohésion :

- Le Fonds européen de développement régional
- Le Fonds européen agricole pour le développement rural



• Horizon Europe : Mission "100 villes neutres pour le climat d'ici à 2030"



• Le Fonds social pour le climat soutiendra les ménages dans leurs économies d'énergie

COMMENT ÇA MARCHE ?

Plan de relance, fonds européens

Etat, collectivités territoriales,...

Porteur de projet ou bénéficiaire final

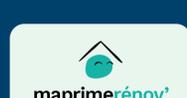
Le saviez-vous ?



37 % des dépenses dans le cadre du plan de relance doivent être consacrées à des initiatives pour le climat et l'environnement, ce qui comprend l'amélioration de la consommation d'énergie du parc immobilier européen.

LES AIDES DISPONIBLES EN FRANCE

POUR LES PARTICULIERS



L'opération "MaPrimeRénov'" permet de financer des travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique des maisons et appartements. Cette aide peut atteindre 20 000 euros.

MaPrimeRénov' est soutenue par les fonds européens

POUR LES COLLECTIVITÉS ET LES BÂTIMENTS PUBLICS



La Caisse des Dépôts et la Banque européenne d'investissement (BEI) proposent des prêts à taux avantageux pour les collectivités. La BEI a aussi mis en place le mécanisme ELENA qui fournit une assistance technique pour les investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.



L'ADEME accompagne les collectivités et les entreprises du secteur tertiaire public. Par exemple, grâce au Contrat de performance énergétique (CPE).



Le Fonds vert soutient la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

POUR LES ENTREPRISES



La politique européenne de cohésion, notamment portée par les Régions, peut aider le secteur privé pour les rénovations des bâtiments.

EXEMPLES DE SOUTIENS FINANCIERS DANS LES COLLECTIVITÉS



OÙ S'INFORMER ?

Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)

L'Europe s'engage en France

Aides-territoires

anct.agglo.fr

europe-en-france.gouv.fr

aides-territoires.beta.gouv.fr



Les Régions sont un point de contact pour la politique européenne de cohésion. L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et L'Europe s'engage en France inform les porteurs de projets sur les fonds européens.

La plateforme Aides-territoires présente, par thématique, les soutiens financiers proposés aux collectivités. Celles-ci peuvent déposer leurs demandes d'aides et suivre l'instruction de leurs dossiers via cette plateforme.

Les particuliers peuvent contacter un conseiller France Rénov' sur la plateforme : France-renov.gouv.fr